

## Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2013

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

### 1. Introduction

Le Conseil communal soumet à l'approbation du Conseil général un budget 2013 qui est résumé ainsi :

	Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011
<u>Compte de fonctionnement</u>			
Charges	28'668'500	28'960'00	27'938'302.98
Revenus	26'902'500	28'508'00	28'178'299.48
<i>Excédent de charges</i>	<i>1'766'000</i>	<i>452'000</i>	
<i>Excédent de revenus</i>			<i>239'996.50</i>
<u>Compte des investissements</u>			
Dépenses	7'220'000	10'205'000	850'800.10
Recettes	1'000'000	950'000	500.00
<i>Investissements nets / augmentation</i>	<i>6'220'000</i>	<i>9'255'000</i>	<i>850'300.10</i>

### 2. Commentaire général

Les budgets se suivent et semblent inéluctablement se ressembler ; pertes après pertes, exercices déficitaires après exercices déficitaires. Nous restons figés en se demandant quand cela s'arrêtera, ceci d'autant plus que depuis le mois de juin 2013, une kyrielle de projets de lois (L'Tour, L'POL, LADE, etc.) verra le jour au niveau cantonal, dont certains porteront des préjudices certains aux finances communales. Un ras-le-bol des communes relayé par l'ACN a été notifié au Canton.

Nous sommes bien dans un processus où les mesures internes d'économie, c'est-à-dire les charges considérées maîtrisables par le seul fait de la commune, ne suffisent plus à compenser et à endiguer les reports de charges ni le plafond des 5 millions de francs à payer au pot de la péréquation financière intercommunale qui vient d'être dépassé.

A ce titre, en regard des chiffres de chaque dicastère, nous pouvons constater que la rigueur a été de mise. Plus de 165'000 francs d'économies ont été réalisées sur toutes les charges maîtrisées, lesquels ont toutefois été annihilés par la création d'une réserve de 200'000 francs destinés à anticiper les effets du principe d'échéance (Cf. ci-dessous) pour le passage à MCH2, soit une réduction de la dette de près de 780'700 francs au final, mais sans pouvoir arrêter l'hémorragie de reports des charges du Canton et de certains manques à gagner.

L'exercice du budget 2013 se solde donc par un déficit de 1'766'000 francs, dont 1'413'500 francs sont imputables seulement aux effets de moins de 5 comptes (écoles = 479'000 francs ; action sociale y.c. structures d'accueil = 516'500 francs ; sécurité - police + PC = 111'000 francs ; réduction des impôts = 155'000 francs ; site touristique de La Tène = 152'000 francs).

Si l'on constate que les charges n'évoluent pas intrinsèquement, en présentant une diminution de 28'960'000 francs à 28'668'500 francs, soit -291'500 francs, ce qui pourrait nous amener à croire que les charges effectives diminuent, ce sont bel et bien les compensations en faveur de la commune de La Tène qui se réduisent de 28'508'000 francs à 26'902'500 francs, soit -1'605'500 francs, donc une différence nette de facto de -1'314'000 francs.

Plus spécifiquement, l'administration (poste 01) ne voit qu'une augmentation de 1'500 francs, malgré que le nombre élevé de séances du Conseil communal en relation avec les processus de fusions, ainsi que les pistes à investiguer pour des rentrées futures. A mettre également en exergue les efforts vers l'économie des tirages papier et le vœu de prise de conscience du plénum en vue d'une dématérialisation des envois, à l'ère où les échanges par courriels sont plus de mise que les impressions. Ce mot d'ordre sera également appliqué au sein même de l'administration communale.

Pour l'administration générale (poste 020), la rigueur est également de mise avec la répercussion en plein du recul du salaire via l'impact de l'IPC négatif. Un effort de tous nos collaborateurs qu'il faut souligner vis-à-vis des difficultés auxquelles nous devons faire face, et envers qui les collaborateurs adhèrent pleinement.

Au final, avec 1.4 ETP de plus, nous sommes en parfaite adéquation. Donc, l'augmentation de seulement de 1'500 francs représente en fait un gain de plus de 150'000 francs.

Pour le dicastère de la sécurité publique (poste 113), il est à mentionner l'augmentation du poste 113.318.40, Mandat de prestations avec la Police neuchâteloise, de près de 25%, ceci en lien avec la reconduction du mandat de prestations qui nous aurait augmenté ce poste à près de 270'000 francs, soit une augmentation de 225% ! Nous avons donc dû réduire les prestations sans forcément toucher à celles obligatoires. Le revenu des amendes a toujours été relativement élevé mais jamais en relation avec les comptes et un chiffre beaucoup plus réaliste a été prévu.

Il sied également de noter que nous ne pourrions plus puiser dans la réserve pour participation à la Protection civile. Encore un manque de manne profitant à l'Etat. D'ailleurs, l'on se demande où passe l'argent de la protection civile. Au total, ces mesures impactent de 111'000 francs le dicastère de la sécurité publique.

Au chapitre de l'enseignement et de la formation (postes 200 à 211), la simplification des postes comptables ne réduisent pas pour autant la facture totale de l'EORÉN, soit une charge supplémentaire, qui n'est plus du ressort des communes, de 479'000 francs.

Pour la culture, les sports et les loisirs (poste 3), la différence est principalement liée à la baisse des rentrées pour l'ensemble du site touristique de La Tène soit -125'000 francs. Suite à la reconstruction du bâtiment sanitaire, il est clair que nous devons trouver rapidement des mesures compensatoires via les taxes du camping.

En outre, un montant de 25'000 francs a été attribué pour des animations sportives sur le site des collèges de Marin, le samedi, afin de réduire les effets de déprédations aux collèges et sur la place du 24 Février.

Au total, ce dicastère est négativement péjoré de 152'000 francs.

Si le dicastère de la santé (poste 4) est stable (impact de 5'000 francs), il n'en va pas de même pour la prévoyance sociale et notamment les comptes 54, Protection de la jeunesse, ceci pour un montant de 171'500 francs, et 58, Action sociale, pour 345'000 francs. Le seul élément positif sur notre budget 2013 est la répercussion de la diminution de la charge aux participations aux mesures d'intégration professionnelle pour 77'000 francs. L'impact direct net s'élève à 516'500 francs.

Pour le trafic (poste 6), une diminution de 15'000 francs est enregistrée par rapport au budget 2012 mais qui sera touchée par les amortissements (compte 620.331.00) dès 2014 suite à l'assainissement de la rue de la Gare et la construction de la passerelle de mobilité douce sur l'autoroute A5. Les recettes des parkings se voient légèrement augmentées par la mise en place de nouvelles zones de parkings payants. En outre, la tarification devra également être revue par le Conseil communal et le Conseil général dès le printemps 2014.

Pour le dicastère de la Protection et aménagement du territoire (poste 7), l'impact de 30'000 francs est surtout à mettre à charge des écopoints (compte 720.318.03). Il est à relever que la taxe déchets fera l'objet d'une modification car ce poste doit être autofinancé (passage de 109 francs HT par logement à 132.95 francs HT).

Il n'y a rien de particulier à signaler concernant l'économie publique (poste 8), si ce n'est la ristourne du Groupe E qui impacte pour environ 25'000 francs chaque exercice de 2012 à 2017.

S'agissant des impôts et des finances (poste 9), si l'on peut se réjouir d'une légère diminution de la dette, et par-là des intérêts et amortissements liés, la diminution des rentrées de l'impôt des personnes physiques dont les pleins effets se répercuteront sur 2014, faisant suite aux révisions cantonales, et celle à terme, soit dès 2014, de l'impôt des personnes morales, reste inquiétante à plus d'un titre puisque c'est bien nos rentrées majeures qui sont mises en danger.

Au niveau des investissements, il ne restera à voter sur 2013 que 1.28 million de francs sur les 15.905 millions de francs au total. Malgré tout, notre insuffisance de financement s'élèvera à 6.759 millions de francs, ce qui signifie de nouveaux emprunts et de nouvelles charges d'intérêts.

De plus, notre fortune diminuera à nouveau pour se réduire à 3.78 millions de francs seulement. Une situation plus que précaire puisque nous devrions nous situer au minimum à la moitié des impôts collectés, soit environ 9 millions de francs.

### **3. Développement**

Le Conseil communal renvoie aux commentaires figurant en regard du budget de fonctionnement (Cf. le cahier 2) pour des explications détaillées sur les différents comptes du budget 2013. Il livre ici uniquement quelques considérations sur des thèmes particuliers, soit sur les dicastères Administration (chapitre 3.1) et Finances & impôts (chapitre 3.2).

#### **3.1 Administration**

Comme indiqué plus haut, au niveau du Législatif et de l'Exécutif, la rigueur sera de mise malgré vraisemblablement plus de séances du Conseil communal en raison des processus de fusions et des nombreux comités de pilotage, dont 2 seront abandonnés au cours du printemps 2013. De plus, un nouveau portail extranet permettra la mise à disposition en ligne de certains documents d'où une économie

dans l'impression de documents. Nous proposons dès lors que les documents techniques et couleurs soient uniquement disponibles sous format électronique. Cette réduction sera applicable à l'ensemble de l'administration et des services techniques. Il n'est pas encore envisagé comme le font certaines communes d'abandonner totalement la distribution des documents du Conseil général.

Pour l'administration, nous avons appliqué en plein la réduction salariale de -1% suite au renchérissement négatif de 2012, soit un IPC négatif, ainsi que la suppression de la retenue obligatoire de 0.56%. Des compensations ont eu lieu par le biais de la progression automatique d'un échelon, dont certains n'ont pas été appliqués selon le mode en vigueur voire ont été bloqués. Il est à relever que les mesures ont été prises pour l'ensemble des collaborateurs de la commune. L'impact de l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice en appoint de l'administrateur n'est par conséquent pratiquement pas visible. Le plénum doit être conscient de l'effort de l'administration et nous devons la remercier.

En outre, l'administration apportera son lot de contributions à une amélioration continue de ses services et prestations par la mise en place d'un système Qualité basé sur les processus, ce qui sera une première dans le canton de Neuchâtel. Le but final est d'être proche d'un système ISO9000 et d'être une commune pilote dans la maîtrise des processus et des risques. Un atout supplémentaire au vu d'une fusion à venir !

Une réflexion est également en cours sur la réorganisation des services notamment sur l'accueil et en vue d'une meilleure visibilité de nos services (location de salles, etc.).

De façon plus globale, aucune réserve, qui d'ailleurs serait soumise à des critères non remplis par notre commune, n'est encore prévue sur l'impact de prévoyance.ne. A savoir que nous aurons à déboursier l'équivalent de 1.2 million de francs à très court terme au cas où les scénarios envisagés actuellement pour l'assainissement de la caisse de pensions s'avèreraient vrais.

### 3.2 Finances & impôts

Suite à la révision de la fiscalité des personnes physiques, nous observons une dégradation des rentrées fiscales liées à cet impôt. Pour l'instant, la mesure finale de cette dégradation n'est pas encore réellement mesurable dans son plein effet puisque les diverses mesures prévues par la LCdir entreront en vigueur de manière échelonnées sur plusieurs années.

Il s'agit également d'être prudent s'agissant des rentrées fiscales en lien avec l'arrivée de nouveaux habitants, les pôles d'habitation actuels ayant de la peine à émerger. Il est à cet égard peu probable d'enregistrer des effets positifs déjà en 2013. Il s'agit également de prévenir le départ de citoyens à revenus importants en rapport avec notre attractivité fiscale cantonale faible.

Pour la fiscalité des personnes morales, nous conservons pour 2013 le versement du fonds provisoire de répartition mais sur lequel il ne faudra plus compter dès 2014 et 2015, années où nous subirons une baisse notable des revenus des impôts des personnes morales. Il est ici question d'un montant de l'ordre de 2.4 à 2.8 millions de francs de pertes sur ces exercices.

Pour la péréquation financière, nous avons franchi le cap des 5 millions de francs. Nous devons faire fléchir absolument ce montant par un relèvement de notre quotité fiscale afin de nous rapprocher de la moyenne cantonale. Tous les indicateurs actuels de la commune de La Tène plaident en notre défaveur (force contributive, indices des taxes, etc.). Il est temps de se prendre en main.

Il est à noter l'incidence positive des fusions de Val-de-Ruz et de Milvignes qui feront baisser la moyenne cantonale et auront une incidence positive d'ici 2014 pour moitié et 2015 en plein sur notre participation à la péréquation financière intercommunale.

Concernant les emprunts, nous étudions en parallèle des besoins de financement des investissements 2013, la part de renouvellement sur 2013, soit 3 millions de francs dont la moyenne actuelle se situe vers 3% alors qu'il est escompté de nouveaux taux vers environ 1.5%, à savoir de quelle manière nous devons anticiper des emprunts à des taux intéressants sur le marché. Il est également discuté de l'emprunt concédé en faveur de la Fondation des Indiennes et de savoir de quelle manière nous pouvons l'extraire de la dette communale.

#### **4. Conclusion**

En conclusion et pour les éléments évoqués ci-dessus, le Conseil communal estime nécessaire d'adapter le taux fiscal communal, ceci sans tabou et à l'instar du mouvement entamé par d'autres communes depuis plusieurs années.

Au vu des explications données, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération et d'adopter le présent budget.

La Tène, le 19 novembre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL